

## PUBLIC CONCERNÉ / PRÉ-REQUIS

- Être âgé de **18 ans** minimum.
- Être titulaire d'un **diplôme de niveau IV en agriculture** minimum.
- Dérogation possible pour les autres. Veuillez nous contacter.
- **Le recrutement est national.**

## STATUT

La formation peut être suivie dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation (CIF) ou d'un Contrat de Professionnalisation.

Les stagiaires peuvent être accueillis par un Jardin de Cocagne (contact : [rc@reseaucocagne.asso.fr](mailto:rc@reseaucocagne.asso.fr)).

La formation est prise en charge par l'employeur, la rémunération se fait en fonction de l'âge.

## DURÉE

La formation se déroule sur **12 mois**, de janvier à décembre 2013.

Elle comprend **560 heures en centre de formation** (dont un module complémentaire de 70 heures sur l'encadrement technique en chantier d'insertion de maraîchage biologique) et **861 heures en entreprise**.

La formation est modularisée en semaines au CFPPA-UFA de Brie-Comte-Robert.

Un hébergement est possible au CFPPA-UFA de Brie-Comte-Robert.

Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire, contacter :

*Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole & Unité de Formation par Apprentissage (CFPPA-UFA)*

Route Départementale 319

77257 BRIE-COMTE-ROBERT CEDEX

Tel : 01.60.62.33.33 - Fax : 01.60.62.33.34

[cfppa.brie-comte-robert@educagri.fr](mailto:cfppa.brie-comte-robert@educagri.fr)

[www.cfppa-bougainville.fr](http://www.cfppa-bougainville.fr)



Cette action est cofinancée par l'Union européenne

Fonds social européen

# FORMATION

## CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION

## CONDUITE EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE ET COMMERCIALISATION

Diplôme de Niveau IV  
Délivré par le Ministère de l'Agriculture



Le Réseau Cocagne et le CFPPA-UFA de Brie-Comte-Robert s'associent pour créer la **première formation nationale à double compétence maraîchage biologique et insertion professionnelle.**

## CONTENUS DE FORMATION

Le certificat de spécialisation est constitué de **4 Unités Capitalisables (UC)** :

**UC 1** : être capable d'organiser un système de production en respectant la réglementation et les principes de l'agriculture biologique.

**UC 2** : être capable de mettre en oeuvre les techniques de production spécifiques à l'agriculture biologique.

**UC 3** : être capable d'analyser les résultats technico-économiques des productions conduites en agriculture biologique et les conséquences d'une conversion.

**UC 4** : être capable d'assurer la transformation et la mise en marché des produits biologiques issus de l'exploitation dans le respect de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail, ainsi que de la réglementation commerciale.

**70 heures** sont consacrées au **métier d'encadrement** et peuvent être validées dans le cadre du **diplôme ETAIE** (Encadrant Technique d'Activité d'Insertion Économique).

Le certificat de spécialisation est obtenu **après validation de chacune** des UC. En cas d'échec, le candidat conserve **pendant 5 ans** le bénéfice des UC validées et peut se représenter pour valider les UC manquantes.

## ACTIVITÉS

Le titulaire du certificat de spécialisation « *Conduite en maraîchage biologique et commercialisation* » :

- conçoit, développe et gère l'installation ou la reconversion d'une exploitation en agriculture biologique,
- met en oeuvre une production en respectant les cahiers des charges,
- assure une activité créatrice de valeur ajoutée en transformant les produits biologiques,
- assure l'encadrement technique d'une équipe de salariés dans le cadre d'un chantier d'insertion en maraîchage biologique.



## DÉBOUCHÉS

La double compétence conférée par le certificat de spécialisation « *Conduite en maraîchage biologique et commercialisation* » offre la possibilité à son titulaire d'occuper un emploi :

- **d'exploitant, de conjoint d'exploitant, d'associé d'exploitant ou de salarié hautement** qualifié d'une exploitation maraîchère biologique,
- **d'encadrant technique** dans un chantier d'insertion en maraîchage biologique dont notamment un Jardin de Cocagne.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Organiser un système de production.
- Mettre en oeuvre les techniques de production spécifiques à l'agriculture biologique.
- Analyser les résultats technico-économiques des productions conduites en agriculture biologique.
- Assurer la transformation et la mise en marché des produits biologiques issus de l'exploitation.
- Encadrer une équipe de salariés dans le cadre d'un chantier d'insertion en maraîchage biologique.

